



Mission 3

Qualité de vie et rayonnement

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Session de février 2023

\\ Synthèse de la mission

A une crise sanitaire, succède désormais une crise énergétique particulièrement sensible pour les acteurs du développement local, qui, après avoir été touchés au cœur de leur activité par la pandémie, le sont désormais dans le maintien de l'équilibre financier de leurs structures. Pourtant, plus que jamais, l'été 2022 aura démontré que les bretonnes et les bretons, les touristes français et étrangers ont envie de Bretagne, une Bretagne accueillante, bienveillante, différente, forte de la richesse et de la diversité de ses paysages, ses activités et ses propositions culturelles, sportives et touristiques. La Région poursuivra en 2023 son soutien à l'ensemble de ces acteurs, pour les aider à intégrer plus encore les enjeux et les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'engagement qui font la qualité de la vie et le rayonnement de la Bretagne.

→ Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

Le cadre législatif et réglementaire issu des débats et mobilisations de l'année 2021 est porteur d'avancées pour la reconnaissance du rôle que les langues régionales peuvent jouer dans la République, en particulier dans le service public d'éducation : la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion ainsi que la circulaire du 14 décembre 2021 relative au cadre applicable et la promotion de l'enseignement des langues et cultures régionales donnent à l'Etat et aux collectivités de nouvelles responsabilités en matière d'enseignement des langues régionales et de mise en visibilité de ces dernières dans l'espace public. La convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 signée par l'Etat, la Région et les universités en mars 2022 s'inscrit pleinement dans ces évolutions et constitue le cadre concret de la mise en application des textes précités sur le territoire régional, en pleine cohérence avec les axes de la politique linguistique de l'institution et la demande sociale exprimée par les Breton-nes dans le cadre de l'enquête sociolinguistique menée par la Région en 2018.

La Région poursuivra en 2023 sa politique de soutien au renforcement de l'offre d'enseignement bilingue et de la langue bretonne sur tout le territoire, avec notamment une attention particulière portée sur la généralisation progressive par l'Etat de l'enseignement de la langue bretonne dans le 1er degré, en application de l'article 7 de la loi du 21 mai 2021, ainsi que sur le développement de l'enseignement bilingue par la voie de l'immersion dans les filières publique, privée et associative, en application de la circulaire de décembre 2021. L'accompagnement des acteurs de la transmission de la langue bretonne dans le champ scolaire continuera à représenter un axe essentiel de l'action régionale, tout comme le soutien à la formation des futur-es enseignant-es bilingues français-breton, dont le nombre est actuellement insuffisant pour permettre de remplir les objectifs de développement tant de l'enseignement bilingue que de l'enseignement optionnel du breton, dans le premier comme dans le second degré. A cet égard, la Région attend notamment de l'Etat et des Universités que le service public de formation de ces enseignant-es prenne en compte les besoins et attentes des usager-ères et se déploie de manière optimale sur le territoire breton. Autre axe essentiel de la politique régionale, la formation des adultes continuera à être pleinement soutenue selon des orientations identiques à celles qui prévalent pour la politique régionale de formation, en particulier pour ce qui concerne la formation des demandeur-euses d'emploi au breton : outre la formation de locuteur-rices adultes aptes à utiliser la langue dans un contexte professionnel, il s'agit de favoriser l'employabilité du plus grand nombre et de répondre au mieux aux désirs de reconversion des usager-ères vers des métiers bilingues, en particulier ceux de l'enseignement, de la petite enfance et de la médiation-jeunesse.

Dans le champ de la promotion et développement de la place de la langue bretonne dans la vie de tous les jours, la Région maintiendra sa dotation à l'Office public de la langue bretonne, service public opérationnel de l'Etat, des deux régions et des cinq départements en charge du développement de la transmission du breton, de son

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

Répartition des crédits par chapitre

PR0301

PR0302

PR0303

PR0304

PR0305

PR0306

PR0307

Répartition des AP et AE par actions

équipement pour soutenir son usage dans la vie de tous les jours ainsi que du déploiement de sa présence sur le territoire, tant dans les services publics que dans la vie économique et sociale, en cohérence avec les attentes exprimées en 2018 par la population bretonne. Cet accompagnement régional permettra notamment à l'EPCC d'assurer pleinement les nouvelles missions d'animation de la concertation entre partenaires publics devant aboutir à un plan de développement de l'enseignement, qui lui ont été confiées par la convention spécifique, mais également le déploiement de solutions innovantes pour la formation des adultes telle que la plateforme d'auto-apprentissage de la langue via le numérique. L'EPCC renforcera par ailleurs sa politique de mise à disposition de contenus linguistiques. Enfin la Région poursuivra sa politique de renforcement de l'usage et de la mise en visibilité de la langue bretonne dans les champs de la vie sociale et culturelle, afin de contribuer au développement d'un écosystème linguistique complet favorisant la réappropriation linguistique : diffusion culturelle dans les territoires, structuration des services en faveur de la jeunesse, industries culturelles et spectacle vivant en breton.

En ce qui concerne le gallo, au regard des résultats de l'enquête sociolinguistique de 2018 mettant en évidence que 40% des personnes interrogées ne savent pas ce qu'est le gallo, il est proposé de mettre en place une campagne de sensibilisation autour de la langue gallèse pour permettre une appropriation ou une réappropriation de cette langue par les habitants de Bretagne. Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention spécifique Etat-Région 2022-2027 et au vu du travail engagé avec le Rectorat, la Région poursuivra son accompagnement de l'Institut de la langue gallèse sur le champ de l'offre de formation continue des enseignants. La Région poursuivra son soutien aux associations qui font vivre l'usage du gallo et animent les territoires pour promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne des Breton-ne-s. Enfin, installé en 2022, le Comité langue gallèse sera de nouveau réuni en 2023 pour poursuivre les travaux engagés avec l'ensemble des acteurs institutionnels bretons pour promouvoir l'usage de cette langue.

→ Culture : Consolider l'existant et préparer l'avenir...

L'écosystème culturel breton ressort durablement fragilisé par trois années de soubresauts de toute nature et rien ne laisse présager que les mois qui viennent verront une amélioration significative de la situation que connaissent de nombreux porteurs de projets : baisse des recettes propres et du mécénat, contraction des budgets publics, hausses des charges de fonctionnement, augmentation des coûts artistiques, difficultés de recrutement, précarisation croissante des artistes, tels sont les constats unanimement partagés par la profession.

Face à ces réalités, le secteur culturel a montré, à l'occasion du Forum des politiques culturelles en Bretagne, sa capacité de résilience et sa volonté d'aborder avec détermination les défis des temps présents. Dans tous les groupes de travail, le souci et la volonté de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, sociétaux, environnementaux, d'équité territoriale, et bien sûr artistiques, ont été au cœur des préoccupations et se sont traduits par de nombreuses préconisations qui ont conforté les orientations du projet de mandat présenté lors de la session de décembre.

Dans ce contexte exceptionnel, la Région fait le choix fort et volontariste de consolider les moyens dédiés à la culture dans son budget 2023. Elle entend assurer pleinement son rôle d'amortisseur et de stabilisateur pour les artistes et les structures culturelles et préserver ainsi les fondamentaux d'un modèle qui a fait ses preuves tout en impulsant les dynamiques propres à affronter les défis que posent les évolutions sociétales et environnementales actuelles.

Ces finalités seront atteintes par une approche maîtrisée de l'allocation des moyens régionaux qui se déclinera dans les priorités suivantes :

- Le maintien du soutien aux têtes de réseaux et aux opérateurs structurants afin de consolider les différents secteurs ;
- La pérennisation des dispositifs visant à soutenir l'emploi artistique et la vitalité culturelle des territoires, notamment dans le nouveau cadre des conventions territoriales de développement culturel ;
- Le soutien prioritaire aux initiatives contribuant à soutenir ou accompagner les transitions ;
- Enfin, l'appréciation au cas par cas du soutien régional à chaque projet avec une attention particulière à la mise en œuvre effective des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle : l'enjeu de la rencontre et de la participation des habitants - prioritairement les jeunes - de toutes origines et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie, constitue en effet un axe central des projets soutenus par la Région.

Concomitamment, une revue exhaustive de l'ensemble des dispositifs sera réalisée afin, d'une part, de questionner leur pertinence au regard du contexte et d'autre part, d'y intégrer progressivement les attendus en matière de droits culturels et d'éducation artistique et culturelle ainsi que des critères d'éco-éga-conditionnalité. S'agissant de la déclinaison opérationnelle de la feuille de route adoptée en décembre, elle se traduira au fil des prochaines commissions permanentes par la mise en œuvre des mesures annoncées (cf fiches programme ci-après).

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel et du tourisme

A quelle aune mesurer le tourisme ?

A ses significations, en terme de rencontres humaines, d'échanges et d'ouverture, donc d'émancipation ?

A son poids économique substantiel ?

A ses liens intrinsèques aux compétences premières de la Région en matière économique et d'aménagement du territoire ?

A son potentiel de transformation et de développement durable notamment induit par sa nature expérientielle... ?

Certainement à notre capacité à embrasser équitablement toutes ces dimensions !

Le tourisme, tel que la Région entend le favoriser et le gérer par sa stratégie, ses politiques publiques et son rapport aux territoires et aux professionnels du secteur, est perçu comme une « solution » aux problématiques d'avenir de la Bretagne.

Savoir relever le défi que représente la gestion de cette activité plurielle, sur un territoire à la fois riche et fragile, attractif et en tension, ... n'est pas aisé. En effet, il s'agit en l'espèce de passer d'une pratique qui a pu être par le passé subie ou passive à une dimension proactive, choisie. De la même façon que la compétence du tourisme a réussi, en Bretagne, à dépasser la seule dimension de compétence partagée, pour devenir compétence coordonnée entre acteurs publics.

Originale et ambitieuse, la stratégie bretonne affirme et détaille – de façon co-construite avec les protagonistes du secteur – des éléments socles : Tout d'abord, un positionnement touristique fort et assumé centré sur les besoins - d'ancrage et de transformation - de la Bretagne ; ensuite une gouvernance, qui fait la part belle au dialogue inter-institutionnel (Région, EPCI, structures de coordination des Destinations touristiques, Départements, opérateurs touristiques, etc...), au partenariat public-privé et à la logique de subsidiarité ; et enfin une méthode de gestion qui priorise les projets structurants et conditionne leur mise en œuvre à une analyse et une prise en compte de l'identité, la culture, le patrimoine, l'histoire des territoires, les besoins des habitants et visiteurs et les préoccupations durables (en terme de modèle environnemental, sociétal, économique, etc.). A cet effet, la combinaison de la dynamique des « Destinations Touristiques » et les apports du « Ti Hub – cellule d'accélération des transitions touristiques » en termes de déploiement et d'accompagnement illustrent la pleine coordination des politiques publiques afférentes et sont d'ailleurs devenus les éléments majeurs de la trame de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (C.T.A.P) « tourisme » qui reconnaît à la Région, en Bretagne, le rôle de chef de file.

Elaborée à partir de ces lignes forces, la politique régionale issue du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2020- 2025, se ramifie opérationnellement en de nombreuses « Feuilles de route » régionales qui, dans leur méthode de rédaction, de structuration et de mise en œuvre, permettent d'associer les acteurs des sujets touristiques majeurs bretons.

Toute l'activité du Comité régional du Tourisme, désormais dénommé Tourisme Bretagne, principal opérateur de la Région sur les champs de l'observation, de la prospective, de la qualification, et de la promotion, intègre, de façon raisonnée et adaptée, cette vision responsable du tourisme afin de l'adapter aux besoins du territoire.

Rassemblée autour des thématiques majeures de la Bretagne (itinérance douce, îles, patrimoine, social et solidaire etc...), l'action en faveur du tourisme inclut un regard et une action particuliers sur le champ du nautisme compte tenu, notamment, du rapport singulier que notre péninsule et sa population entretiennent avec la mer, les activités maritimes et nautiques. Ici, l'ambition bretonne s'illustre dans le souhait d'affirmer et de structurer un écosystème spécifique, transversal et opérationnel, cherchant à faire « équipage » avec l'ensemble des politiques régionales (environnement, économie, sport, formation, orientation, communication, canaux, ports, mer...) et dans la déclinaison des orientations maritimes régionales.

Ouverte et féconde, l'identité bretonne puise ses racines dans les héritages culturels et le patrimoine. Perçu dans l'équilibre de ses valeurs d'existence et d'usage, le patrimoine est un capital précieux pour la Bretagne, qu'il convient de connaître, de protéger, d'entretenir mais aussi de valoriser afin d'en faire un levier efficace de l'action publique.

Active et efficiente sur les champs de la sobriété foncière, la stimulation et la transmission des savoir-faire et des initiatives durables, faisant la part belle aux éco matériaux et aux techniques respectueuses de l'environnement, du cadre de vie, de la gestion et de l'aménagement du territoire, l'action régionale en faveur du patrimoine s'enrichit de dispositifs visant à conditionner ses soutiens. Ainsi, tant les actions de l'Inventaire du patrimoine, menées avec les collectivités, les universités, les associations, la population... ou celles conduites au titre de la valorisation du patrimoine sont des moyens de transmettre, partager, déployer une vision commune de la Bretagne, de son identité, de son histoire. Les traces du passé présentes dans les musées, ou « incarnées » dans les monuments, sites et objets enfouis ou engloutis sont aussi des lignes de sillage dont on peut s'inspirer pour tracer le cap à venir.

« Nul doute, qu'il est plus facile d'être de son temps que d'être de quelque part » nous invite à méditer Per-Jakez Hélias. La Région entend la mise en garde induite, et entend faire en sorte qu'à travers ses politiques publiques, ses héritages culturels, son identité ouverte, la Bretagne demeure une terre d'innovation et de progrès.

→ Canaux de Bretagne

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés. Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage sont supports de voies vertes et véloroutes et permettent à la fois la randonnée pédestre, équestre ou cycliste. La fréquentation est toujours soutenue partout en Bretagne et augmentée depuis la crise sanitaire (+7% en moyenne par an depuis 2019). 2023 verra la poursuite de l'installation d'équipements et services aux usagers.

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. L'épisode de sécheresse 2022 nous a conduit à porter une réflexion particulière sur les comportements hydrologiques de nos canaux et retenues d'alimentation. Des études de modélisation seront réalisées en 2023 afin d'optimiser la gestion de la ressource en eau.

→ Le développement du sport en Bretagne

L'année 2023 est une année charnière pour le sport breton. D'abord, parce qu'il bénéficie dès à présent des effets Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment dans ses dimensions de promotion de la santé et du bien-être. Ensuite, parce que les acteurs du sport bretons, en particulier les ligues régionales et les clubs de haut niveau, se voient proposer un nouveau cadre d'intervention régionale en faveur de la définition et le déploiement d'actions relevant de la responsabilité sociétale des organisations. Enfin, parce qu'au travers de la mise en place de la nouvelle gouvernance du sport, les acteurs disposeront d'un projet sportif territorial, défini collégialement par l'ensemble des parties prenantes, permettant de prioriser les chantiers à venir et définir les engagements financiers aptes à les matérialiser.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

Programme	Libellé programme	AE				Total AE
		932	933	938	939	
PR0301	Langues de Bretagne	180 000	8 414 000			8 594 000
PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles		16 780 000			16 780 000
PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles		4 568 000			4 568 000
PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine		1 133 000			1 133 000
PR0305	Tourisme				7 010 000	7 010 000
PR0306	Canaux de Bretagne			3 150 000		3 150 000
PR0307	Sports		6 600 000			6 600 000
Total général		180 000	37 495 000	3 150 000	7 010 000	47 835 000

→ Autorisations de programme

Programme	Libellé programme	AP			Total AP
		903	908	909	
PR0301	Langues de Bretagne	760 000			760 000
PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	2 825 000			2 825 000
PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 945 000			4 945 000
PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine	5 100 000			5 100 000
PR0305	Tourisme			5 200 000	5 200 000
PR0306	Canaux de Bretagne		11 000 000		11 000 000
PR0307	Sports	2 430 000			2 430 000
Total général		16 060 000	11 000 000	5 200 000	32 260 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement

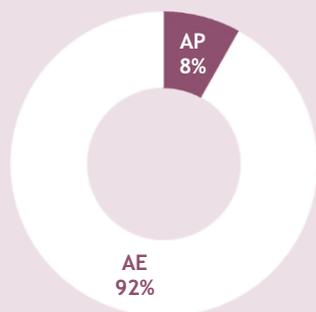
Programme	Libellé programme	CPF					Total CPF
		931	932	933	938	939	
PR0301	Langues de Bretagne	81 122	180 000	8 332 878			8 594 000
PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles			16 780 000			16 780 000
PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles			4 668 000			4 668 000
PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine			1 133 000			1 133 000
PR0305	Tourisme					7 010 000	7 010 000
PR0306	Canaux de Bretagne				3 150 000		3 150 000
PR0307	Sports			6 600 000			6 600 000
Total général		81 122	180 000	37 513 878	3 150 000	7 010 000	47 935 000

→ Crédits de paiement en investissement

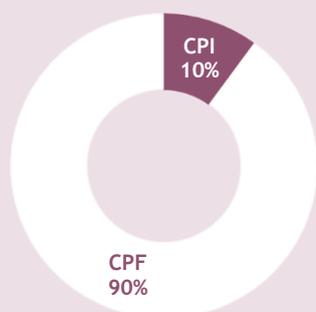
Programme	Libellé programme	CPI			Total CPI
		903	908	909	
PR0301	Langues de Bretagne	961 000			961 000
PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	2 825 000			2 825 000
PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 945 000			4 945 000
PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine	5 100 000			5 100 000
PR0305	Tourisme			4 570 000	4 570 000
PR0306	Canaux de Bretagne		11 000 000		11 000 000
PR0307	Sports	2 630 000			2 630 000
Total général		16 461 000	11 000 000	4 570 000	32 031 000

Programme 301

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

760 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

8 594 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

961 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 594 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Langues de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le 15 mars 2022, après deux ans de négociation, la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 a été signée par l'Etat, la Région et les universités. Cette nouvelle convention, s'appuyant sur le contexte sociolinguistique et la demande sociale décrits par l'enquête menée par la Région en 2018, comprend 238 articles qui détaillent les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée entre l'Etat, la Région et les universités pour la préservation et la transmission des langues de Bretagne.

En matière de transmission des langues régionales, des objectifs et moyens ambitieux sont énoncés : mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement bilingue français-breton dans le cadre d'un dispositif restreint de concertation associant l'Etat, la Région, les départements volontaires et animé par l'Office public de la langue bretonne, avec notamment pour objectif d'atteindre 30 000 élèves bilingues ; soutien renforcé au réseau Diwan ; généralisation progressive de l'offre d'enseignement du breton dans le premier degré ; mesures renforcées - en particulier la création de la licence parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) - pour augmenter le nombre d'enseignant-es bilingues formé-es chaque année ; développement de l'enseignement du gallo ; formation d'enseignant-es de gallo.

Pour ce qui concerne l'usage et la présence des langues régionales dans la vie quotidienne et l'espace public, de nouvelles mesures viennent également implémenter les avancées de la convention précédente, notamment la pose d'une signalétique bilingue paritaire français-breton par l'Etat dans ses bâtiments accueillant du public à l'occasion des constructions ou renouvellements, l'incitation pour les communes à délivrer des livrets de famille bilingues, la généralisation du jalonnement routier bilingue sur l'ensemble des programmes de travaux sur les routes nationales, le développement de la présence du gallo dans la signalétique.

\\ 2023 en actions

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

73% des Breton-nes étant favorables à plus d'enseignement du breton à l'école et 33% à ce que leurs enfants sachent la langue selon l'enquête de 2018, la Région poursuivra son soutien aux acteurs du développement de l'enseignement de la langue, qui est le maillon primordial de toute stratégie de réappropriation linguistique. Le réseau Diwan - qui déploiera en 2023 la première phase de son plan pluriannuel de développement territorial -, la fédération des parents d'élèves de l'enseignement bilingue public Div Yezh, la fédération des parents d'élèves de l'enseignement privé Divaskell, l'association des enseignants Kelenomp seront soutenus et la Région prendra part avec l'Etat et les universités au développement du vivier de futur-es enseignant-es bilingues français-breton : communication universitaire, licence PPPE. Les dispositifs Desk/Enseignement et Skoazell seront maintenus et leurs enveloppes adaptées aux besoins.

Le renforcement de l'apprentissage du breton par les adultes est également un pilier indispensable de la stratégie de réappropriation de la langue, répondant ainsi au souhait des 34% de Breton-nes de la savoir. La Région poursuivra ainsi sa politique de soutien à l'offre de formation au breton sur tout le territoire afin de mettre en œuvre le droit à la formation à la langue bretonne pour tous, en aidant les centres de formation professionnelle, les grandes associations dispensant une formation personnelle, la structuration globale de l'offre ainsi que la poursuite du travail engagé sur la création d'une plateforme d'auto-apprentissage. Les places de formations intensives longues de 6 et 3 mois destinées aux demandeurs et demandeuses d'emploi ayant été revalorisées en 2022, y compris celles dédiées aux publics éligibles au Plan d'investissement dans les compétences (PIC), la Région travaillera à une adaptation de leur nombre afin de répondre au mieux aux besoins des publics et à la structuration territoriale de l'offre de

formation. Enfin la Région continuera de soutenir la formation des professionnel·les bilingues de l'accueil de la petite enfance en langue bretonne.

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

Afin d'accompagner la réappropriation du breton par la population, la Région maintiendra sa dotation à l'EPCC Office public de la langue bretonne (OPLB), par ailleurs soutenu pour ses activités par l'Etat, la Région Pays-de-Loire et les cinq départements de la Bretagne historique. Instance de référence pour la connaissance de la langue bretonne, son équipement et le renforcement de sa qualité dans tous les secteurs, l'OPLB est également l'opérateur public de l'aménagement linguistique de la Bretagne, pour favoriser l'usage social quotidien de la langue et structurer le développement de l'offre d'enseignement sur tout le territoire. Cette dernière mission est renforcée par les dispositions de la convention spécifique pour aboutir à une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement bilingue dont l'animation est confiée à l'OPLB. La Région poursuivra par ailleurs son soutien aux activités des associations travaillant à la promotion globale de la langue, en particulier Mignoned ar Brezhoneg qui anime la campagne partenariale *Quand je serai grande je serai bilingue* destinée à inciter les parents de jeunes enfants à les inscrire en maternelle bilingue ou immersive.

Le développement de l'offre de services et productions culturelles en breton permet à la fois de susciter auprès du plus grand nombre l'envie d'apprendre la langue et de fournir aux brittophones des occasions et lieux pour pratiquer cette dernière dans un cadre autre que l'école ou le centre de formation. Dans cette optique, l'enveloppe globale destinée à la diffusion de la langue bretonne par les Ententes de pays sera maintenue. Un effort particulier est prévu pour soutenir les Ententes créées ces dernières années, en plein développement. Le soutien aux loisirs-jeunesse sera également pérennisé, dont l'aide Desk/médiation-jeunesse permettant de renforcer les compétences professionnelles dans ce secteur. En parallèle, la Région poursuivra son soutien à la présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel - télévision et radio - dont la production audiovisuelle accompagnée par le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB). Enfin la Région maintiendra ses aides aux acteurs de la création culturelle en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'édition, avec notamment une reconduction de son dispositif d'aide à la traduction en breton d'œuvres du patrimoine littéraire mondial, ou du théâtre, avec entre autres pour objectif d'aboutir à un niveau de diffusion des pièces supérieur à celui qui prévalait avant la crise sanitaire.

→ Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention spécifique Etat-Région 2022-2027 et au vu du travail engagé avec le Rectorat, la Région poursuivra son accompagnement de l'Institut de la langue galloise afin de pérenniser l'offre de formation continue à destination des enseignants souhaitant dispenser un enseignement de langue galloise.

Au regard des résultats de l'enquête socio-linguistique de 2018 mettant en évidence que 40% des personnes interrogées ne savent pas ce qu'est le gallo, il est proposé de mettre en place une campagne de sensibilisation autour de la langue galloise pour permettre une appropriation ou une réappropriation de cette langue par les habitants.

La Région reconduira son soutien aux structures qui créent, produisent, doublent et donnent accès à la langue via le numérique afin d'augmenter sa visibilité et de favoriser sa transmission. D'autre part, la Région poursuivra son soutien aux associations qui œuvrent dans les territoires pour promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne des Breton·ne·s. Installé en 2022, le Comité langue galloise sera de nouveau réuni en 2023 pour poursuivre les travaux de réflexion engagés et avancer dans la prise en compte du développement de la langue galloise par l'ensemble des acteurs institutionnels bretons.

Les actions du programme

→ Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

→ Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

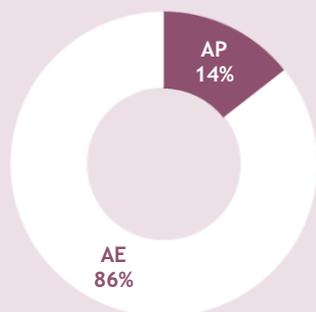
- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

→ Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise

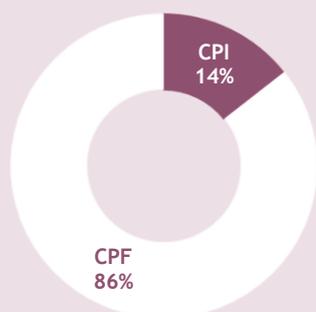
- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
 - ✓ Développer la transmission de la langue galloise
 - ✓ Développer la présence du gallo dans la société
-

Programme 302

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

2 825 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

16 780 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 825 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

16 780 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Les interventions du programme visent trois enjeux principaux : favoriser la relation à l'art pour les habitant-e-s sur tout le territoire, préserver la vitalité artistique et la diversité culturelle en soutenant la structuration du spectacle vivant et des arts plastiques, et encourager la prise en compte des droits culturels des personnes en Bretagne, en priorisant l'éducation artistique et culturelle comme levier, et en accordant une attention particulière aux initiatives liées aux patrimoine et patrimoine culturels immatériels. Au-delà de la création professionnelle, soutenue de manière très volontariste, le programme vise aussi à encourager les pratiques artistiques et culturelles et temps de rencontre entre artistes et habitants.

\\ 2023 en actions

→ **Préserver la vitalité artistique, la diversité, activer les transitions**

Les acteurs concernés par ce programme sont confrontés simultanément aux effets de la sortie de crise sanitaire et à ceux de la nouvelle situation climatique, géopolitique, et ses impacts économiques et sociétaux. Les signes perçus fin 2021 concernant le volet sanitaire sont confirmés : le confinement, les restrictions diverses ont d'une part modifié les comportements culturels, d'autre part profondément déstabilisé de nombreux modèles économiques, et enfin suffisamment épuisé une partie des professionnels pour qu'ils changent de voie en nombre. La faiblesse des rémunérations pour des emplois souvent très chronophages explique aussi une réelle difficulté à recruter et une « crise des vocations » pour de nombreux types de fonctions (chargé.e.s de production, de diffusion, direction...).

Globalement, les recettes propres peinent à retrouver le niveau connu avant 2020. D'autre part, l'augmentation des coûts de matériaux, d'énergie, de déplacement, de prestations artistiques, techniques ou de sécurité, les hausses légales et conventionnelles de salaires, font exploser les coûts de fonctionnement. Pris dans un « effet ciseaux », entre baisse de recettes et hausse de charges, beaucoup d'acteurs estiment actuellement que même s'ils parviennent à s'adapter aux changements de comportements culturels et obtenir une fréquentation des événements qu'ils proposent à 100% de leur jauge, à modèle constant, ils généreront pourtant des déficits importants. Dès lors, malgré une inventivité constante pour réduire les coûts et une implication exceptionnelle dans leurs activités, les porteurs de projets sollicitent pour la plupart une hausse des subventions publiques pour les pérenniser.

Les collectivités porteuses de politiques culturelles ne parviennent guère à y répondre favorablement, elles-mêmes confrontées à des difficultés budgétaires similaires. Les dispositifs d'aides exceptionnelles ont disparu. Le maintien des niveaux de subvention préexistants est déjà souvent présenté comme un acte de militance. Pour autant, le niveau d'exigence est accru à l'égard des acteurs culturels, qui doivent continuer de proposer leurs services, mais aussi - légitimement - s'adapter aux impératifs écologiques, sociétaux, s'investir davantage auprès des plus jeunes, contribuer à compenser les inégalités territoriales, à faire rayonner leur territoire... L'équation est complexe, et les installations multiples d'équipes artistiques en Bretagne depuis d'autres territoires, si elles traduisent l'attractivité du paysage régional, n'en simplifient pas l'accompagnement.

Dans ce cadre, il ne s'agit pas de baisser pavillon, tant, et tout particulièrement en Bretagne et à notre époque, les expériences culturelles et artistiques que peuvent vivre nos contemporains, au premier rang desquels les plus jeunes, constituent à la fois un vivier de réponses pour un futur désirable et soutenable, une source d'emploi et d'activités non négligeables, et la préservation d'une possibilité offerte à chacun.e, de mener une vie plus épanouie, émancipée. C'est pourquoi la Région Bretagne, à la hauteur de ses possibilités, continuera de déployer en 2023 une politique offensive et

ambitieuse au travers du programme 302, principalement dédié aux arts visuels, au spectacle vivant et aux patrimoine et patrimoine culturels immatériels.

Ainsi, si pour l'essentiel, cette année 2023 traduira une volonté de continuité dans les soutiens apportés, il s'agira aussi de franchir une nouvelle étape dans les transitions, tel que le prévoit la politique régionale validée en session de décembre 2022. En matière de spectacle, un travail sera engagé pour permettre aux équipes artistiques et à leurs partenaires, dans certains cas, de consacrer les moyens attribués par la Région à des projets « de territoire », faisant la part belle au contact avec les habitants, plutôt qu'à des créations scéniques chaque année. Plus globalement, la Région entend en 2023 contribuer à la lutte contre la surproduction et la sous-diffusion qui caractérisent de nombreuses esthétiques du spectacle vivant. Pour les musiques actuelles, la convention passée par la Région avec le Centre National de la Musique et la DRAC Bretagne sera revue, pour là aussi éviter une multiplication des appels à projets qui contribuent à précariser les équipes, et répondre en priorité à des enjeux de transformation des modèles. Ainsi, le Collectif des Festivals portera une expérimentation, au-delà de son périmètre habituel, pour identifier et prototyper les actions les plus à même d'engager la transition environnementale du secteur.

Dans le domaine des arts visuels, la rémunération des artistes et l'insertion professionnelle des personnes en début de carrière seront prioritaires, en appui sur une refonte des moyens précédemment attribués par le biais d'appels à projets, dont la mécanique sera, autant que faire se peut, remplacée par des soutiens à l'année, en appui sur des opérateurs stables.

Pour les organisateurs occasionnels de spectacles, dans un cadre d'intervention qui sera finalisé lors du 1^{er} trimestre en dialogue avec le GIP Cafés Cultures, des aides à l'embauche d'artistes et de techniciennes et techniciens du spectacle seront de nouveau proposées, pour qu'en plus des responsables de cafés, hôtels et restaurants, des associations, des collectivités et autres petites sociétés puissent être encouragées à proposer des spectacles partout en Bretagne, sans que cela relève de leur activité habituelle. Cette formule a par le passé permis notamment de consolider l'organisation de nombreux fest-noz.

Le développement des coopérations à l'international et le soutien à la mobilité entrante et sortante des artistes feront eux aussi l'objet de nouveaux développements. Ainsi, la convention passée avec l'Institut Français sera renouvelée en 2023, alors que le changement de direction à la tête de l'établissement public de coopération culturelle Spectacle Vivant en Bretagne sera aussi l'occasion de travailler, avec les services de l'Etat comme avec les professionnels du secteur, à une évolution des dispositifs d'intervention, afin notamment de renforcer la prise en compte des enjeux écologiques à l'œuvre, ainsi que ceux en matière d'égalité entre les genres. Dès lors que cela s'avèrera possible, les coopérations avec les voisins celtés, et notamment le Pays de Galles, l'Ecosse ou l'Irlande seront encouragées, en cohérence avec la politique européenne et internationale de la Région.

Enfin, il faut souligner que pour la première fois, c'est au titre de ce programme budgétaire que le financement des projets soutenus dans le cadre de la Fête de la Bretagne sera attribué, qui pourra faire l'objet d'évolutions au regard des préconisations issues des groupes de travail mis en place autour de son avenir.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : poursuivre les partenariats avec les intercommunalités

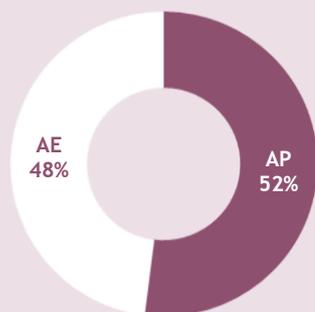
Après la conclusion de deux premiers contrats associant la Région à l'Etat (DRAC Bretagne, Ministère de la culture), au Département des Côtes d'Armor et à la Communauté de Communes du Kreiz Breizh d'une part, à Leff Armor Communauté de l'autre, la collectivité poursuivra son travail expérimental en 2023 autour de l'émergence ou de la consolidation de projets culturels de territoire à l'échelle intercommunale. La prise en compte effective des droits culturels des personnes et le renforcement cohérent des projets inscrits dans une logique d'éducation artistique et culturelle demeurent ici les priorités de la Région.

Les actions du programme

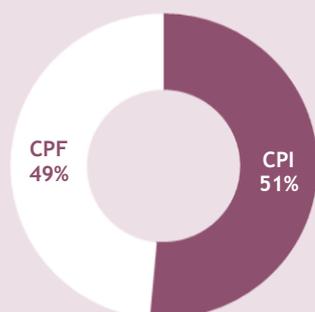
- **Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle**
 - ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
 - ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
 - ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle
- **Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes**
 - ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
 - ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
 - ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
 - ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques
- **Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants**
 - ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine et du patrimoine culturels immatériels
 - ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur

Programme 303

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

4 568 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 945 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 668 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à structurer en Bretagne une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées. Il encourage la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radio et du disque.

Cette politique est définie en concertation avec les acteurs bretons très largement fédérés autour de réseaux professionnels (Films en Bretagne, Cinéphare, Fédération des café-librairies, CORLAB...). Cette politique concertée a été confortée depuis 2016 par une délégation de compétences, de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. Depuis 2022, une convention annuelle de gestion de crédits permet à l'Etat et à la Région de poursuivre cette expérimentation. Cette politique est aussi construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts.

\\ 2023 en actions

Depuis bientôt trois ans, les industries de la création ont été impactées par la crise sanitaire. La reprise est inégale et reste timide, notamment dans les salles de cinéma. Le secteur de l'exploitation cinématographique est ainsi particulièrement fragilisé et il est plus que jamais indispensable de favoriser la rencontre entre les films et les spectateurs, notamment dans le cadre d'un renforcement de l'éducation à l'image et l'accompagnement des films. Pour ce qui est de la production, la nouvelle politique cinématographique de la Région a fortement contribué à l'implantation de tournages de films en Bretagne et permis de maintenir une activité de production dynamique sur le territoire, limitant les effets des crises successives.

Le secteur du livre connaît des évolutions importantes (implantations de nouveaux éditeurs, créations de nouvelles librairies, concurrence de la vente en ligne, surproduction, précarisation des autrices et des auteurs, fragilisation des structures organisatrices de manifestations littéraires et de résidences, augmentation des coûts des énergies et du papier...). Ainsi, l'un des enjeux du mandat sera d'accompagner le secteur dans un changement de ses pratiques.

La Région a, depuis le début de la crise sanitaire, su être réactive. En 2023, elle poursuivra le dialogue avec les acteurs du secteur afin d'adapter ses modalités d'intervention et conforter l'avenir de ces secteurs fragilisés. La convention en faveur du Livre signée avec le Centre National du Livre (CNL), et la convention de coopération signée avec le Centre National du Cinéma (CNC) et l'Etat (DRAC) devraient être renouvelées en 2023 pour une durée de trois ans.

→ Poursuite de la nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel et nouveaux enjeux

Encouragée par des premiers résultats prometteurs ces trois dernières années, la Région maintiendra en 2023 l'engagement acté en 2019 lors de l'adoption du plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel. Répondant au double objectif de soutenir la création dans sa diversité et de structurer une filière régionale active, le fonds d'aide à la création (FACCA) se maintiendra pour la troisième année consécutive à son plus haut niveau. Ces aides permettront à un plus grand nombre d'acteurs de la filière de concevoir, de développer et de produire des films en Bretagne. L'attractivité de la région se conforte également en matière d'accueil de tournages. Ainsi, l'année 2021 confirme la tendance pré-covid avec 548 jours de tournages, soit une hausse de plus 58% par rapport à 2019. En revanche pour ce qui est du secteur de l'exploitation, les chiffres et analyses nationales se reflètent dans la situation régionale (-30% d'entrées). Ces constats nous renforcent dans la conviction qu'il est indispensable de favoriser la rencontre entre les films et les spectateurs. Ainsi, la mission « Zoom Bretagne » qui vise

à soutenir la circulation des œuvres régionales et l'animation des salles, sera pérennisée. En matière d'éducation à l'image, il sera proposé, dans le cadre de la prochaine convention triennale avec le CNC (2023/2025), de créer des postes de médiateurs du cinéma territorialisés, en lien les collectivités de proximité.

→ Une politique structurante de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

En Bretagne, la chaîne du livre est tout à fait singulière avec une vie littéraire particulièrement dense. 706 auteur.trice.s édité.e.s à compte d'éditeurs, 98 manifestations littéraires, 111 maisons d'édition, 1001 bibliothèques/médiathèques et 173 librairies indépendantes ont été identifiés sur le territoire en 2021. Paradoxalement, la crise a eu pour effet de densifier davantage encore ce maillage puisque, entre 2019 et avril 2022, 48 projets de créations/reprises (dont 35 créations) de librairies indépendantes ont vu le jour en Bretagne. Pour autant, le secteur reste fragile et doit faire face à de nombreuses difficultés et évolutions. En 2023, l'un des enjeux sera d'accompagner le secteur du livre en Bretagne dans ses évolutions. Cela se fera en lien avec l'EPCC Livre et lecture en Bretagne et avec les acteurs émergents que sont les associations de professionnels telles que l'ALIB – Association des libraires de Bretagne – et l'AMEB – Association des Maisons d'édition de Bretagne qu'il conviendra parallèlement d'accompagner dans leur structuration pour qu'elles deviennent des interlocuteurs et des relais opérants. Par ailleurs, la crise est venue renforcer un phénomène déjà bien identifié : la concurrence croissante des écrans dans la pratique de la lecture. La place du Livre dans la société doit (re)devenir un enjeu majeur. Encourager la présence des auteur.trice.s sur les territoires pour conduire des projets incluant les habitants, y compris les plus jeunes, autour de la lecture et de l'écriture demeure essentiel. Ainsi, le soutien aux résidences d'auteurs constituera un axe de développement central de la convention 2023/2026 avec le Centre national du Livre.

→ Un soutien réaffirmé au patrimoine et au matrimoine

La cinémathèque de Bretagne est reconnue comme une institution professionnelle exemplaire en matière de conservation et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel au niveau national. Cette reconnaissance se démontre au travers des partenariats historiques existants avec les financeurs publics qui attestent de la mission d'intérêt général qu'elle exerce. Cette reconnaissance passe également par les multiples liens construits avec les acteurs culturels de Bretagne, tant dans les domaines cinématographiques et patrimoniaux que ceux d'autres domaines (social, spectacle vivant, arts visuels, éducation artistique et culturelle). Cette diversité de partenariats est rendue possible par la nature même des collections qui représentent une matière exceptionnelle pour l'histoire et inspirante pour la création. Cette reconnaissance se révèle enfin à travers la construction d'un solide réseau professionnel national et international. C'est dans ce contexte que la cinémathèque va développer à compter de 2023 son nouveau projet scientifique, culturel et éducatif, décliné dans un plan d'actions s'articulant autour d'une politique de collecte volontariste et participative, d'un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable et d'un service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne. Afin de répondre à ces nouveaux enjeux et d'inscrire l'action de la Cinémathèque de Bretagne dans un cadre consolidé et pérenne, la Région s'engagera, en concertation avec les autres partenaires publics de l'association, à pérenniser la structuration de cet outil régional majeur.

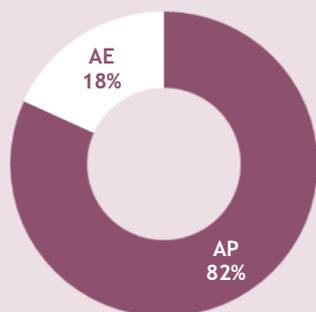
La valorisation du matrimoine littéraire est en soi un sujet de première importance en vue de réhabiliter la place des femmes dans la littérature comme dans l'Histoire. Ainsi, en 2023, les aides à l'édition de la Région seront adaptées afin de pouvoir accompagner les projets de collections ou d'ouvrages visant à faire découvrir ou redécouvrir des textes d'autrices méconnus, notamment ceux issus du matrimoine littéraire breton.

→ Le secteur de la radio en pleine mutation

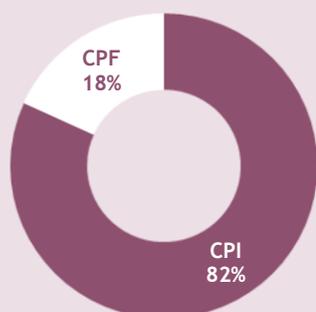
Dans un paysage régional très dynamique, 27 radios associatives de catégorie A sont soutenues par la Région dans le cadre d'une politique volontariste qui vise à soutenir la diversité et la qualité du paysage radiophonique, partout sur le territoire. A court et moyen terme, l'enjeu à relever pour ce secteur est de réussir le passage au DAB+ (diffusion numérique). En effet, à l'instar de la transformation opérée en 2005 pour la télévision (TNT), la diffusion en FM devrait disparaître au profit du DAB+, dont le déploiement national est en cours. En Bretagne, les premières diffusions numériques sur les zones de Brest et de Rennes devraient débiter dès le premier semestre 2023. Les problématiques afférentes sont nombreuses (couverture du territoire, antennes relais, équipement...) et l'impact budgétaire sur les radios particulièrement importants, puisque la plupart seront contraintes de financer les coûts d'une double diffusion : FM et numérique. En 2023, la Région accompagnera les radios dans cette transformation du paysage radiophonique afin de préserver la diversité et la richesse du tissu associatif existant et d'encourager la mutualisation des initiatives comme celle initiée par la CORLAB autour du projet fédérateur Radio BOA.

Programme 304

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

5 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

1 133 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 133 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Inventaire et valorisation du patrimoine

\\ Raison d'être du programme

Porteur, par essence, d'une promesse de transmission, le patrimoine témoigne, à travers toutes ses manifestations, de la recherche constante du juste équilibre entre conservation, durabilité et développement. C'est bien cet ADN particulier qui lui donne une légitimité pour promouvoir et incarner une dynamique éco-responsable, adaptée aux besoins du présent, tournée vers l'avenir, mais surtout soucieuse de l'héritage laissé aux générations futures.

Au travers des stratégies et des actions novatrices, cette politique vise à faire du patrimoine le socle d'une dynamique vertueuse où la connaissance issue de la compétence d'Inventaire, alimente et interagit avec les projets de valorisation, et ce afin de développer durablement les territoires.

\\ 2023 en actions

→ L'Inventaire :co-construire la connaissance du patrimoine

Autour de dynamiques partenariales et participatives désormais bien ancrées, les opérations d'Inventaire se multiplient. De plus en plus d'acteurs locaux s'emparent de l'accompagnement méthodologique, technique, scientifique et financier proposé par la Région. La démarche de connaissance du patrimoine alimente aujourd'hui aussi bien des processus de labellisation Pays d'Art et d'Histoire que des stratégies d'aménagement du territoire. La diversité des finalités offertes par la discipline encourage de nouveaux territoires à se lancer dans la démarche, ce qui invite à reconduire les aides destinées à favoriser les opérations d'Inventaire liées à l'élaboration de PLUi ou à la labellisation en 2023.

La dynamique partenariale établie avec les Universités, pour accompagner la formation de futurs professionnels, notamment grâce à une bourse d'étude et de recherche, avec une qualité des sujets proposés en 2022, invite également à sa reconduction.

La finalisation des dernières opérations topographiques et leur publication permet d'engager de nouvelles opérations d'Inventaire (histoire toilière, héritages militaires...) en mesure d'investir de nouveaux territoires, de mobiliser d'autres acteurs et, par la multiplication des regards portés, de révéler les patrimoines, d'encourager la conservation et de participer au rayonnement de la Bretagne. Le démarrage de nouvelles opérations d'Inventaire thématiques motive ainsi la mise en œuvre de nouveaux appels à projet en 2023 autour des héritages militaires et du patrimoine lié à l'histoire toilière de Bretagne.

Dans cette même dynamique, l'Inventaire porté par la Région Bretagne s'inscrit toujours dans sa tradition pionnière. Ainsi, le projet « Glad pour tous » aboutira en 2023 à une innovation de taille : la création d'une application web et mobile ergonomique et intuitive, qui vise à renforcer la démarche participative de l'Inventaire grâce à un dispositif de collecte optimisé.

Après la publication de l'ouvrage Rance Côte d'Emeraude, trois ouvrages de la collection Image patrimoine vont poursuivre la dynamique éditoriale portée par la Région tout en valorisant les études conduites, y compris via la photographie, part essentielle de la démarche d'Inventaire.

Les Journées européennes du patrimoine et la programmation portée par la Région Bretagne articulante « coups de cœur », temps de restitution des études et échanges avec les publics sont désormais installées comme un rendez-vous annuel incontournable de la rentrée. Elles sont l'opportunité de partager la très grande richesse des ressources de l'Inventaire et des dynamiques patrimoniales à des publics diversifiés. Le succès des ateliers et outils ludiques proposés en 2022 à Redon, Quimper et Rennes encourage la poursuite de création de supports permettant de partager de façon interactive les démarches de connaissance du patrimoine. Sur un week-end mais aussi toute l'année, dans les territoires mais aussi en ligne, l'Inventaire est toujours plus accessible, avec la

présence sur les réseaux sociaux et l'éditorialisation du portail patrimoine.bretagne.bzh, qui devrait faire l'objet d'un projet de refonte en 2023.

→ Une valorisation du patrimoine au service du développement local

Volontariste et ambitieuse, la politique de valorisation du patrimoine répond à une volonté politique déterminée de favoriser les actions en faveur tant d'un sentiment commun d'appartenance collective que des environnements des populations : développement urbain de qualité et préservation des marqueurs culturels du paysage. Restaurer le patrimoine, ce n'est pas seulement transmettre aux générations futures, c'est aussi soutenir l'activité économique locale, favoriser la création et le maintien de milliers d'emplois non délocalisables, c'est enfin créer les conditions d'un développement local durable en préservant les paysages, les savoir-faire qui font la part belle aux matériaux durables et écologiques.

Les objectifs opérationnels du programme s'entendent comme le soutien aux initiatives de restauration/valorisation de biens patrimoniaux - protégés ou non protégés au titre des Monuments Historiques, publics ou privés - au service du développement des territoires.

C'est également dans le cadre de cette politique que sont accompagnés les travaux d'esthétiques et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés dans les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (43 communes) et les Petites Cités de Caractère (30 communes).

Afin d'encourager et de reconnaître la capacité d'un porteur de projet, propriétaire d'un bien public ou d'une association, à fédérer et à mobiliser la population locale autour de son projet, une prime « Skoaz ouzh Skoaz » vient s'ajouter au montant d'une subvention déjà allouée lorsque le cumul des dons récoltés atteint 1 % des travaux.

Dans la même veine, depuis une expérimentation lancée en 2022, la Région met à disposition de plusieurs sites des bornes de dons pour le patrimoine. Les visiteurs ont ainsi la possibilité de prendre part à la restauration d'un lieu ou de son mobilier, voire à l'acquisition d'une œuvre pour un musée. En 2023, un appel à candidature sera lancé afin de déterminer cinq nouveaux sites bénéficiaires.

►► Breizh COP : Lancement d'un plan d'actions en faveur du patrimoine littoral et maritime

Un nouveau thème pluriannuel est proposé en articulation avec la stratégie maritime et touristique notamment afin de continuer à s'interroger collectivement sur les problématiques et spécificités de ce patrimoine : celui du patrimoine littoral et maritime, héritage considérable et constitutif de l'identité collective de la Bretagne.

Un plan d'actions triennal sera déployé pour inciter à l'émergence d'actions - publiques et privées - concrètes, innovantes et à forte valeur ajoutée qui visent à faire connaître, préserver et faire vivre ses héritages maritimes en tenant compte des enjeux climatiques, sociétaux et environnementaux.

Au travers des dispositifs paritaires constitués avec l'Etat – le Fonds Régional pour l'Acquisition dans les Musées (FRAM) et le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR), la Région mène une action de soutien aux investissements relatifs à l'acquisition et à la restauration des collections des 37 « Musées de France » en Bretagne. Elle accompagne également les projets d'investissements des Musées de France inscrits au CPER.

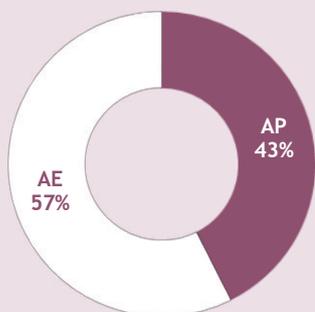
L'intervention de la Région en faveur du patrimoine entend également recouvrir sa dimension immatérielle. A ce titre, les initiatives de sensibilisation et d'information sont déterminantes. Aussi, la Région entend-elle soutenir les initiatives de dimension régionale s'inscrivant dans cette optique et selon des modalités privilégiant les interventions en réseaux, de qualité et à destination des publics les plus larges (élus, services des collectivités, populations scolaires, sociétés savantes...).

Les actions du programme

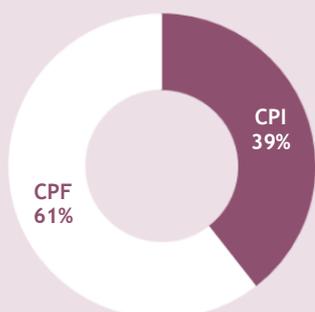
- **Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton**
 - ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
 - ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
 - ✓ Partager la connaissance produite
- **Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne**
 - ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
 - ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
 - ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
 - ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
- **Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne**
 - ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
 - ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
 - ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire

Programme 305

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

5 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

7 010 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 570 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 010 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Tourisme

\\ Raison d'être du programme

La politique touristique régionale franchira en 2023 une étape décisive dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020-2025 : le renforcement du partenariat avec les 10 territoires de Destinations touristiques par la signature de contrats de développement touristique triennaux. Ces contrats constitueront ainsi, avec les feuilles de route thématiques régionales, les deux axes de déclinaison opérationnelle du schéma régional, sous couvert d'un positionnement fort : Identité et transitions.

Les contrats seront proposés à l'ensemble des EPCI membres de chaque Destination touristique, ainsi qu'à tout partenaire qui souhaite valoriser son engagement et sa participation aux projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

Le plan d'actions triennal adossé à chaque contrat constituera le cadre opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de la Destination touristique avec le positionnement et les valeurs inscrites au cœur du S.R.D.T.L.. Le plan d'actions sera intégrateur des projets coordonnés à l'échelle des Destinations ainsi que des dynamiques portées dans le cadre des feuilles de route régionales.

Les travaux préparatoires autour de ces contrats avec les acteurs territoriaux, ont bénéficié d'une approche méthodologique de concertation et de construction appuyée sur les fondamentaux de la démarche pilotée par le Ti Hub, « cellule d'accélération des transitions touristiques » portées par la Région, autour du GR34 et de la frange littorale. Cet appui, qui a mobilisé l'ensemble des équipes techniques régionales (Région et Tourisme Bretagne) et le Ti Hub, se poursuivra en accompagnement de la mise en œuvre des plans d'actions territoriaux des Destinations.

\\ 2023 en actions

→ **Mandater et accompagner Tourisme Bretagne dans ses missions pour le tourisme breton**

Le partenariat avec Tourisme Bretagne a été renouvelé en 2022 dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de moyens. En 2023, dans le cadre de la mise en œuvre du S.R.D.T.L., Tourisme Bretagne poursuivra ses trois missions principales :

1. L'observation : au-delà des études de fréquentation, l'année sera marquée par l'analyse des résultats de l'enquête REFLET ainsi que par la diffusion des enquêtes réalisées en 2022 ;
2. la qualification et la structuration de l'offre : en 2023, Tourisme Bretagne poursuivra le déploiement de son offre de services dédiés aux territoires. Une action spécifique sera engagée autour du tourisme de savoir-faire avec l'ensemble des partenaires territoriaux. Tourisme Bretagne poursuivra ses missions d'accompagnement des professionnels dans leur développement, en accord et cohérence avec le positionnement touristique régional : « identité et transitions » (tourisme durable, digitalisation, commercialisation France et international, marque Bretagne, qualité tourisme) et ce notamment grâce à un programme annuel « RDV Pros » ;
3. La communication et la promotion : Tourisme Bretagne déploiera sa stratégie de communication en France et en Europe (6 marchés cibles) axée vers des primo visiteurs (couples actifs sans enfant) ou Famille.

En 2023, Tourisme Bretagne, en lien étroit avec la Région et le Ti HUB, cellule d'accélération des transitions touristiques, sera partie prenante de la conception et de la mise en œuvre des contrats triennaux avec les Destinations touristiques.

Les dynamiques territoriales portées à l'échelle des Destinations touristiques s'inscrivent dans le cadre stratégique de chaque feuille de route thématique et participent à la mise en œuvre des plans d'actions définis régionalement. De la même manière, les feuilles de route thématiques s'enrichissent en capitalisant sur la diversité des actions menées par les territoires à l'échelle des Destinations.

→ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires

Etablies pour chaque thématique stratégique inscrite au sein du Schéma, les feuilles de route régionales précisent les enjeux, l'ambition ainsi que le plan d'actions partagés pour la thématique à l'échelle régionale, en valorisant les stratégies et moyens dédiés par les différentes parties prenantes. Elles sont à engagement volontaire et sont révisables annuellement. A date, sept feuilles de route thématiques ont ainsi été élaborées : activités nautiques et plaisance, tourisme social et solidaire, itinérance douce terrestre, l'univers des îles, l'univers des canaux de Bretagne, sites naturels et culturels touristiques et tourisme patrimonial et culturel, dont certaines feront l'objet d'une mise à jour en 2023 en s'appuyant sur les plans d'actions territoriaux portés à l'échelle des Destinations touristiques. La thématique des mobilités touristiques sera traitée en 2023.

→ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales

Les 10 Destinations touristiques sont des territoires de projet. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable. Les Destinations touristiques constituent le cadre d'intervention privilégié de la Région Bretagne en matière de développement touristique. A travers les futurs contrats de développement touristique, le partenariat à 3 ans vise à sécuriser l'appui régional, à la fois financièrement mais également en termes d'ingénierie (accompagnement méthodologique : ressources humaines et outils). Le dispositif régional dédié au soutien aux territoires de Destination sera simplifié et désormais « intégré » en couvrant l'ensemble des thématiques régionales déclinées sur les territoires. Les projets de développement touristique inscrits dans les plans d'actions 2023-2025 devront être porteurs des valeurs socles du S.R.D.T.L., à savoir : l'identité / la singularité du territoire, les transitions environnementales, climatiques, économiques et sociétales ; l'habitant et le visiteur au cœur du projet (dans sa construction et dans sa phase de mise en œuvre) ; et le partenariat public-privé. Ces valeurs conditionneront dès 2023 l'accompagnement par la Région.

→ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale

La stratégie touristique de la Bretagne repose sur un positionnement affirmé : Identité et transitions, et une méthode spécifique afférente visant à incarner concrètement dans les projets d'entreprises et de territoires un parti-pris de développement durable. Cette méthode a été expérimentée par le Ti HUB au profit de la frange littorale bretonne. Elle a été déployée en faveur de l'élaboration des futurs plans d'actions 2023 - 2025 des Destinations et sera désormais consacrée à la mise en œuvre de ces plans d'actions. A travers cet appui méthodologique, l'identité et les transitions sont au cœur de la construction des projets touristiques territoriaux et assure un positionnement touristique cohérent à l'échelle de la Bretagne.

→ Structurer collectivement la filière nautique bretonne

Ce programme d'actions rassemblé sous l'ambition « structurer collectivement la filière nautique bretonne » concerne des actions transversales en faveur de la filière nautique : prestataires nautiques, gestionnaires portuaires, entreprises, organisateurs d'événements et/ou des actions relatives à des croisements de politiques régionales (sport et tourisme, tourisme et environnement, etc.). Dans ce cadre, un groupe de travail appelé « mission nautisme » a permis en 2022 d'organiser la collecte de plus de 600 bateaux en fin de vie sur le littoral et les voies navigables de Bretagne afin de les renvoyer dans la filière de traitement spécialisé. Ce groupe de travail a également permis l'organisation de la première rencontre des professionnels de la filière, le NAUTIK DEIZ, réunissant plus de 200 personnes. En 2023, la structuration collective de la filière nautique sera dotée d'une nouvelle feuille de route et comprendra de nouveau des actions exemplaires en matière de transversalité et transition écologique et sociale.

Les actions du programme

→ Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne

- ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

→ Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique

- ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
- ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales
- ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale

→ Structurer collectivement la filière touristique bretonne

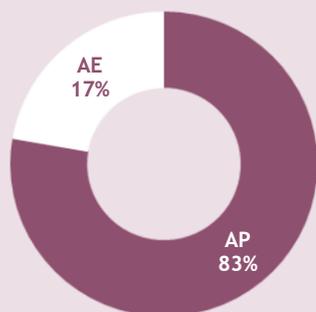
- ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
- ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
- ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif

→ Structurer collectivement la filière nautique bretonne

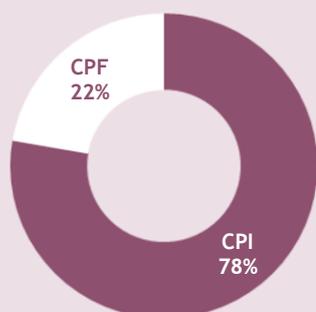
- ✓ Coordonner les acteurs nautiques à l'échelle régionale
 - ✓ Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière
-

Programme 306

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

11 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

3 150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 150 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Canaux de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne intérieure grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les canaux et leurs dépendances, 5 500 ha, constituent en outre une richesse en terme de biodiversité qu'il importe de préserver et valoriser. Ils ont un rôle majeur dans la transition écologique par la séquestration du carbone permise par les boisements et les continuités écologiques qu'elles assurent (trame verte et bleue).

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation adoptés lors de la session de juin 2018 expriment ainsi :

- Une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- Quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- Une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

\\ 2023 en actions

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et pérenniser la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder régulièrement à des interventions lourdes.

Le budget 2023 privilégie en particulier la sécurisation de nos ouvrages notamment les passerelles d'accès sur lesquelles interviennent nos agents. Un effort significatif sera poursuivi pour le dragage des sédiments, en particulier sur le canal d'Ille-et-Rance et la Vilaine afin de retrouver des hauteurs de mouillage conformes.

2023 sera mis à profit pour poursuivre les partenariats locaux, contrat de canal, avec les intercommunalités volontaires (Communauté de communes Bretagne Romantique, Haute-Cornouaille...).

L'étude sur les ports fluviaux sera finalisée. Elle permettra de construire une vision dynamique sur les nouveaux usages et les besoins en matière de services et d'infrastructures.

Enfin, une réflexion sera engagée sur les dynamiques des estuaires, interfaces entre le monde maritime et fluvial (et relevant du domaine public fluvial).

→ Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage sont supports de voies vertes et véloroutes et permettent à la fois la randonnée pédestre, équestre ou cycliste. La fréquentation est toujours soutenue partout en Bretagne (+7% en moyenne par an depuis 2019).

Une attention particulière est portée sur la sécurisation des usagers. Une passerelle piéton / cycle sera posée à Rohan (56) afin de sécuriser la traversée d'une route départementale.

La politique d'installation d'équipements et services aux usagers sera poursuivie.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu « milieu » est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé. Elle permettra la remise en état des vannages de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest.

L'épisode de sécheresse 2022 nous a conduit à porter une réflexion particulière sur les comportements hydrologiques de nos canaux et retenues d'alimentation. Des études de modélisation seront réalisées en 2023 afin d'optimiser la gestion de la ressource en eau.

Des études seront en outre engagées afin de préparer le remplacement du clapet du barrage du Boël sur la Vilaine.

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le maintien en bon état de l'infrastructure nécessite des tranches régulières de réfection des berges de l'ensemble des voies d'eau (écluses, déversoirs, ...). Un programme pluriannuel guide ces investissements.

Il est nécessaire aussi de sécuriser les abords des canaux, et en particulier ceux des falaises, qui bordent les chemins de halages et qui constituent des dépendances patrimoniales. Des travaux de consolidation de parois rocheuses affectées sur les abords de la Vilaine seront réalisés.

Les travaux de requalification de maisons éclusières seront poursuivis notamment pour la préservation de celles qui pourraient faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

Enfin, afin de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel du domaine, il est envisagé la création d'une aire de protection sur deux sites présentant un caractère exceptionnel : Bosméléac (22) et Gueltas/Saint-Gonnery (56). Une étude viendra caractériser et préparer scientifiquement cette démarche.

→ Assurer la continuité écologique

La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées au titre de la réglementation sur les continuités écologiques. Cela comprend la rénovation ou la création de dispositifs de franchissement multi-espèces poissons et d'équipements spécifiques à l'anguille.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en partie réalisées. En 2023, les travaux sur le canal d'Ille-et-Rance seront poursuivis et débiteront sur l'Oust et le Blavet. Le programme s'achèvera en 2027.

Les actions du programme

→ Développer les usages nautiques et terrestres

- ✓ - Usages nautiques
- ✓ - Usages terrestres

→ Conserver et aménager le patrimoine

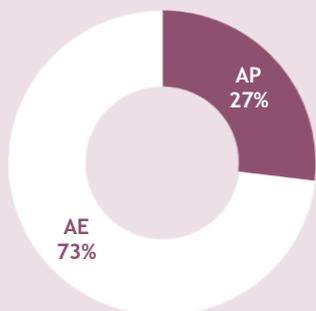
- ✓ - Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
- ✓ - Conserver et aménager l'infrastructure

→ Prestations supports

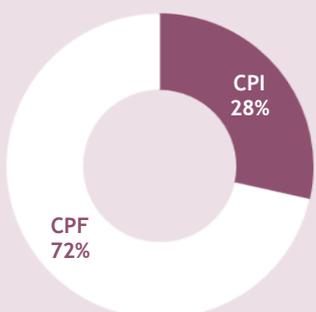
→ Subventions

Programme 307

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

2 430 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

6 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 630 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 600 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Sports

\\ Raison d'être du programme

Avec l'année 2023, la politique sportive du Conseil régional sera marquée par de fortes évolutions structurelles et conjoncturelles ; conjoncturelles, parce que la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 nous incite à intégrer fortement l'objectif de préparation de ce moment incontournable pour les sportifs bretons, avec des aides nouvelles et une mobilisation en faveur du sport santé notamment. Structurelles, parce que le souhait de la Région est également d'initier ce mouvement en renforçant par ailleurs notre accompagnement du sport breton dans les transitions. Pour pouvoir assurer ces objectifs tout en poursuivant son action volontariste de long terme, le budget Sport est consolidé, et en plus en légère hausse de 1 %. L'accroissement est essentiellement dû à une hausse des crédits de fonctionnement d'un montant de 6,6 M€ (+100 K€), associés à une stabilité des crédits d'investissement (2,43 M€). Le budget total s'établit à 9,03 M€ en 2023.

\\ 2023 en actions

→ La Région s'investit auprès des acteurs du sport dans la déclinaison opérationnelle de leur politique de Responsabilité Sociétale des Organisations

La politique sportive régionale accompagne les acteurs du sport dans la mise en place d'actions favorisant une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable (DD). Ainsi, les ligues régionales, partenaires historiques et principaux relais d'information et forces de mobilisation auprès des licenciés et partenaires du sport breton, et treize clubs de haut niveau bretons labélisés par la Région, sont soutenus pour déployer des opérations de promotion du DD. Par ailleurs, le dispositif d'aide aux déplacements, éligible aux ligues, clubs et sportives et sportifs participant aux championnats de France, est révisé afin d'inciter le covoiturage et l'utilisation de moyens de transport à faible impact environnemental. En investissement, la prise en compte des capacités de développement des EPCI dans le calcul de l'aide est maintenue pour 2023. Les projets soutenus sont de plus analysés au regard de l'artificialisation des terres et des enjeux de sobriété.

→ Les épreuves sportives retrouvent leur rythme de croisière

La politique sportive régionale concentre 45% de ses moyens sur l'excellence sportive bretonne. A ce titre, elle met notamment en place un parcours d'accompagnement aux clubs de haut niveau reposant sur 3 dispositifs. En premier lieu, une aide aux déplacements aux championnats de France. Puis la Région propose deux labels propres : les clubs en « Voie d'Accession à l'Elite et, au rang du dispositif le plus structurant et exigeant, les « Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares ».

Le soutien au fonctionnement de Sport Bretagne (anciennement Campus de l'Excellence sportive de Bretagne), dont les locaux sont la propriété de la Région depuis 2018, s'accroît afin d'accélérer le développement de ses missions : accueil du mouvement sportif et de l'éducation populaire, performance sportive (ressources, expertise, accompagnement scientifique et accueil de la Maison Régionale de la Performance) et formation. Par ailleurs, il coordonne les acteurs – Région, mouvement sportif, Etat, communauté éducative, maison régionale de la performance - autour des internats pour élèves sportifs en double projet – sportif et scolaire – de deux lycées publics à Brest (Lanroze) et Cesson-Sévigné (Sévigné).

Le sport est un formidable outil pour décupler le rayonnement de la Bretagne et ses différents territoires, à travers notamment l'organisation d'événements sportifs. Portés majoritairement par des structures associatives bénéficiant d'un fort engagement de bénévoles, plusieurs grands événements sportifs se déroulent sur le sol breton en 2023 tels que les championnats de France de Badminton à Cesson-Sévigné, de Natation Elite à Rennes, de Cross-Country à Carhaix ou encore la coupe du Monde de Rugby militaire. Les soutiens aux organisateurs de manifestations sportives représentent la part la plus

importante du budget avec 1,8 M€ en 2023, dont 65% en faveur de la course au large - manifestations et financement de la filière course au large inclus. La politique sport de la Région, novatrice et structurée autour de soutiens financiers à l'équipe Crazy esport Région Bretagne et au Festival Stunfest à Rennes, l'une des plus grandes compétitions internationales esport organisées en France, contribue également à cet objectif de rayonnement.

→ La Région prépare dès à présent les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

L'organisation aux portes de la Bretagne des JOP Paris 2024 constitue une réelle opportunité pour la Région de valoriser le sport dans toutes ses dimensions et en particulier ses impacts positifs sur la santé et le bien-être. Au-delà du financement de quatre centres médico-sportifs, le Conseil régional de Bretagne lancera en 2023 un plan JOP Paris 2024 contenant à la fois un volet interne et un volet externe. Le premier a vocation à promouvoir les bienfaits de la pratique du sport au quotidien. Il s'adresse aux agents régionaux, surtout ceux éloignés de la pratique aujourd'hui et propose des séances sportives et réveils musculaires, des ateliers consacrés à des thématiques ayant trait au sport ainsi qu'une collecte d'équipements sportifs sur les sites administratifs. Organisée et intégralement prise en charge par Ecologic, éco-organisme agréé, cette collecte permettra d'alimenter à la fois les ressourceries locales spécialisées en articles de sport ainsi que les fabricants eux-mêmes dans une logique de réemploi. Le second volet comprend un dispositif d'aides financières destinées à sécuriser la phase de préparation des sportives et sportifs aux sélections des JOP 2024 ainsi que la réalisation de mini-séries sportives, financées dans le cadre des captations réalisées par les télévisions locales.

→ Vers une nouvelle gouvernance du sport

Au-delà de ses interventions financières et des orientations qu'elle impulse en faveur d'un sport plus responsable, le Conseil régional s'investit activement dans la nouvelle gouvernance. La Présidence de la Conférence Régionale du Sport de Bretagne, qu'elle assure depuis avril 2021, lui offre l'opportunité, conjointement avec les représentants des trois autres collèges représentés - Etat, mouvement sportif et acteurs socio-économiques - de lancer une nouvelle dynamique de concertation à des fins d'élaboration de documents stratégiques. Dans ce cadre, le projet sportif breton (PST), feuille de route pluriannuelle des priorités définies collégialement, sera adopté cette année. La conférence des financeurs, deuxième instance de gouvernance prévue au décret du 20 octobre 2020 portant création des instances de gouvernance, pourra alors être mise en place afin de s'assurer des engagements financiers de ses membres et concrétiser ainsi la phase opérationnelle du PST.

Les deux années écoulées clôturent la première étape de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance à l'échelle de la Bretagne. S'ouvre maintenant un temps d'engagement et de partenariats dans lequel la Région, comme elle l'a assuré précédemment, entend jouer pleinement son rôle.

Les actions du programme

→ Développer le sport pour toutes et tous

- ✓ Aider au fonctionnement et l'acquisition de petits matériels des ligues régionales et des centres de ressources (CROS, CRER)
- ✓ Soutenir les déplacements des associations sportives des lycées publics et privés
- ✓ Contribuer au fonctionnement des Centres de Médecine du Sport

→ Maintenir l'excellence sportive régionale

- ✓ Aider au fonctionnement des clubs en « Voie d'Accession à l'Elite »
- ✓ Aider au fonctionnement des « Centres de formation et d'entraînement des clubs phares » et au déploiement de leur politique de Responsabilité Sociétale des Organisations
- ✓ Aider aux déplacements des clubs aux championnats de France de leur discipline
- ✓ Soutenir les structures fédérales relevant des filières d'accession des Plans de Performance Fédéraux
- ✓ Aider les structures fédérales de disciplines olympiques relevant de la filière Excellence des Plans de Performance Fédéraux
- ✓ Aider les sportives et sportifs bretons de haut niveau, catégories « Relèves »
- ✓ Soutenir le déploiement et le développement des actions de Sport Bretagne
- ✓ Apporter une contribution à la filière course au large CRB-CMB

→ Faire rayonner la Bretagne grâce au sport

- ✓ Aider les organisateurs de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale dont les épreuves de course au large
 - ✓ Soutenir les télévisions locales pour la réalisation de captations sportives
 - ✓ Organiser « Une année de Sport en Bretagne »
 - ✓ Aider au fonctionnement de l'équipe « Crazy esport Région Bretagne » et à la structuration de l'esport en Bretagne
 - ✓ Assurer la visibilité de la Région lors des manifestations sportives aidées
 - ✓ Déployer le plan régional JOP Paris 2024
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
PR0301	PR0301-11 : Développer l'enseignement bilingue initial		2 364 700
	PR0301-12 : Développer la formation pour adultes		1 779 100
	PR0301-13 : Favoriser la transmission familiale		45 400
	PR0301-21 : Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques		1 576 000
	PR0301-22 : Assurer une présence territoriale de la langue bretonne		549 500
	PR0301-23 : Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	714 000	1 001 500
	PR0301-24 : Développer l'édition	46 000	263 800
	PR0301-25 : Encourager les pratiques culturelles		264 000
	PR0301-30 : Soutenir le développement du gallo		750 000
Total PR0301		760 000	8 594 000
PR0302	PR0302-11 : Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires		4 309 000
	PR0302-12 : Soutenir des manifestations artistiques et culturelles		2 710 000
	PR0302-13 : Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle		460 000
	PR0302-21 : Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels		284 000
	PR0302-22 : Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger		670 000
	PR0302-23 : Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	2 525 000	4 665 000
	PR0302-24 : Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	300 000	775 000
	PR0302-31 : Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel		2 707 000
	PR0302-32 : Soutenir les pratiques artistiques en amateur		200 000
Total PR0302		2 825 000	16 780 000
PR0303	PR0303-11 : Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 660 000	1 070 000
	PR0303-12 : Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		296 000
	PR0303-13 : Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		380 000
	PR0303-14 : Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes		717 000
	PR0303-21 : Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	235 000	1 795 000
	PR0303-31 : Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	50 000	310 000
Total PR0303	4 945 000	4 568 000	
PR0304	PR0304-11 : Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires		75 000
	PR0304-12 : Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton		70 000
	PR0304-13 : Diffuser la connaissance produite		75 000
	PR0304-21 : Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	3 680 000	0
	PR0304-22 : Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	280 000	
	PR0304-23 : Soutenir les Musées de France en Bretagne	720 000	15 000
	PR0304-24 : Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines		583 000
	PR0304-31 : Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	20 000	65 000
	PR0304-32 : Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	400 000	250 000
PR0304-33 : Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire	0	0	
Total PR0304	5 100 000	1 133 000	
PR0305	PR0305-10 : Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton		4 029 900
	PR0305-21 : Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	1 750 000	20 000
	PR0305-22 : Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	1 000 000
	PR0305-23 : Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	800 000	200 000
	PR0305-31 : Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale		825 000
	PR0305-32 : Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique		700 000
	PR0305-33 : Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif		85 100
	PR0305-41 : Coordonner les acteurs nautiques à l'échelle régionale		50 000
PR0305-42 : Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière nautique bretonne	150 000	100 000	
Total PR0305	5 200 000	7 010 000	
PR0306	PR0306-11 : Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	3 485 000	
	PR0306-12 : Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 490 000	
	PR0306-21 : Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	838 000	
	PR0306-22 : Conserver et aménager l'infrastructure	3 980 000	
	PR0306-31 : Achat de matériel	452 000	
	PR0306-32 : Autres prestations supports	120 000	3 150 000
	PR0306-41 : Subventions	635 000	
Total PR0306	11 000 000	3 150 000	
PR0307	PR0307-11 : Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	200 000	
	PR0307-12 : Favoriser une large pratique sportive et de loisirs		944 000
	PR0307-21 : Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 230 000	
	PR0307-22 : Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau		2 949 837
	PR0307-31 : Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter - régional, national ou de très grande capacité	1 000 000	
	PR0307-32 : Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs		1 777 163
PR0307-33 : Promotion du sport breton Hors Bretagne		929 000	
Total PR0307	2 430 000	6 600 000	



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
